



13e mois et mi_temps thérapeuthique

Par **fitzgerald**, le **04/01/2016** à **19:02**

Bonjour,rnrnJe travaille, en tant qu'employé de bureau, dans un cabinet d'avocat qui applique la CCN des avocats. J'ai été en arrêt maladie en mars et avril 2015. J'ai repris le travail en mi-temps thérapeutique à compter du mois de mai 2015. Mon employeur verse le 13e mois en 2 fois : une moitié en juin et la 2e moitié en décembre Sur mon bulletin de salaire de décembre, je n'ai rien perçu au titre de cette 2e moitié Est_ce normal, sachant que j'assure une activité à temps partiel depuis le mois de mai ?rnrnPS : conformément aux dispositions conventionnelles, j'aurais dû être indemnisé par le régime de prévoyance obligatoire à compter du 91e jour d'arrêt (soit à compter du 1er mai 2015) mais le montant de salaire garanti par le régime complémentaire en cas d'arrêt maladie est de 50% du salaire sous déduction des IJSS et comme le montant des IJSS perçues étant supérieur à 50% de ce salaire, je ne perçoit que les IJSS